



REGLEMENT DU JEU

« Grand Jeu Club des Sociétaires des Caisses d'Épargne »

ARTICLE 1 :

La Fédération Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance - Association régie par la loi 1901 n° SIRET : 429 351 208 00013 Code APE : 9499Z dont le siège est au 5, rue Masseran – 75007 PARIS, Site : www.federation.caisse-epargne.fr pour les Caisses d'Épargne Côte d'Azur, Loire Drôme Ardèche, Lorraine Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées et Picardie organise du 12 au 25 mai 2014 un jeu gratuit et sans obligation contractuelle.

ARTICLE 2 :

Les frais engagés pour la participation au tirage au sort seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne au 5, rue Masseran – 75007 PARIS, au plus tard dans les 30 jours après la date de clôture du jeu. Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte. Les frais de connexion seront remboursés, s'il y a lieu, sur la base de cinq minutes de consultation au tarif abonnement fournisseur d'accès sur présentation d'un justificatif d'abonné. Il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, la participation au tirage au sort n'ayant occasionné aucun frais supplémentaire pour l'internaute. Les frais d'affranchissement pour cette demande seront remboursés sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur en France métropolitaine. Une seule demande de remboursement par participant. Les demandes de remboursement seront acceptées jusqu'au 31 juin 2014, le cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 3 :

Ce jeu est ouvert à tous membres du Club des sociétaires des Caisses d'Épargne Côte d'Azur, Loire Drôme Ardèche, Lorraine Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées et Picardie, à l'exception du :

- personnel permanent et occasionnel de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance ainsi que les membres de leur famille
- personnel de la SCP BRISSE-BOUVET-LLOPIS, ainsi que les membres de leur famille
- personnel permanent et occasionnel de l'Agence ORBE, ainsi que les membres de leur famille.

ARTICLE 4 :

Pour participer, il suffit de se connecter sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr à partir du 12 mai 2014 et avant le 25 mai 2014 à 23h59 et de remplir le bulletin de participation exclusivement en ligne, dûment rempli en tous ses champs. Un seul bulletin par participant sera accepté. Seuls les bulletins de participation sur le site seront pris en compte.

ARTICLE 5 :

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière et sans réserve des modalités énoncées dans le présent règlement.



ARTICLE 6 :

Un tirage au sort, effectué parmi toutes les participations dûment valables, déterminera les 15 gagnants du jeu. Trois gagnants par Caisse d'Épargne seront acceptés.

En outre, il sera tiré au sort 10 gagnants dits réservistes pour le cas où les gagnants désignés renonceraient à leur lot ou ne prendraient pas contact avec la société organisatrice.

Ce tirage sera effectué au sein de l'Etude BRISSE - BOUVET - LLOPIS, Huissiers de Justice associés, 354 Rue Saint-Honoré, 75001 Paris, dans la première décennie de juin 2014.

ARTICLE 7 :

Ce jeu est doté de 15 lots.

Les lots attribués ne seront ni repris, ni échangés contre leur valeur en argent ou contre tout autre cadeau.

ARTICLE 8 :

Lots :

5 appareils photo numérique Nikon Coolpix S4300

Valeur unitaire constatée : 157€

Chaque caisse recevra la même dotation en lots 1, 2 et 3.

5 livres photo folios paysage en 50 pages

Valeur unitaire constatée : 58,4€ + frais de port offerts

Chaque caisse recevra la même dotation en lots 1, 2 et 3.

5 bouquets de 60 roses Aquarelle Fleurs

Valeur unitaire constatée : 39,50€

Chaque caisse recevra la même dotation en lots 1, 2 et 3.

ARTICLE 9 :

Les gagnants recevront leur lot à l'adresse communiquée sur le bulletin de participation.

ARTICLE 10 :

La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires pour le respect du présent règlement et ne pourra être tenue pour responsable si le présent jeu devait être modifié, reporté, annulé, pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 11 :

Tout différend né à l'occasion de ce jeu sera soumis au Tribunal compétent.

ARTICLE 12 :

Le règlement du présent jeu peut être directement consulté sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de l'Etude BRISSE - BOUVET - LLOPIS, Huissiers de Justice associés, 354 Rue Saint-Honoré, 75001 Paris. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande adressée à la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne 5, rue Masseran – 75007 PARIS, sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur en France métropolitaine. Une seule demande de remboursement par participant. Les demandes seront acceptées jusqu'au 31 juin 2014, le cachet de la poste faisant foi.



ARTICLE 13 :

Il est rappelé que pour concourir dans le cadre du Jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse...). Ces informations, sauvegardées dans un fichier informatique, sont destinées à la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance. Ces informations sont nécessaires à la détermination des gagnants par tirage au sort, à l'attribution et l'acheminement du lot auprès de ces derniers.

Le traitement automatisé de ces données nominatives, a donné lieu à une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés. Conformément à cette même Loi, les participants disposent à tout moment d'un droit d'accès aux données les concernant et un droit de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer auprès de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance dont le siège est au 5, rue Masseran – 75007 PARIS, Site : www.federation.caisse-epargne.fr.

ARTICLE 14 :

Le gagnant ne pourra s'opposer à une éventuelle utilisation gratuite de son nom, prénom, adresse, photographie et témoignage à des fins d'information ou de promotion dans toute exploitation lié au présent jeu, sauf s'il renonce à son lot.

La Fédération Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance ne saurait être tenue responsable des retards ou difficultés de transmission de courrier imputables à la Poste.

ARTICLE 15 :

Le présent règlement est déposé en l'Etude BRISSE - BOUVET - LLOPIS, Huissiers de Justice associés, 354 Rue Saint-Honoré, 75001 Paris. Aucune participation papier ne sera prise en compte.



AVENANT AU REGLEMENT DU JEU
« Grand Jeu Club des Sociétaires des Caisses d'Épargne »

ARTICLE 1 :

La Fédération Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance - Association régie par la loi 1901 n° SIRET : 429 351 208 00013 Code APE : 9499Z dont le siège est au 5, rue Masseran – 75007 PARIS, Site : www.federation.caisse-epargne.fr pour les Caisses d'Épargne Côte d'Azur, Loire Drôme Ardèche, Lorraine Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées et Picardie organise un jeu gratuit et sans obligation contractuelle intitulé « Grand Jeu Club des Sociétaires des Caisses d'Épargne »

Ce jeu a fait l'objet d'un dépôt en l'Etude BRISSE-BOUVET-LLOPIS, Huissiers de Justice à PARIS, en date du 5 Mai 2014.

ARTICLE 2 :

Ce jeu était initialement prévu sur la période du 12 au 25 mai 2014.

Par suite d'un problème informatique, fortuit et totalement involontaire de la part de la Fédération organisatrice, ce jeu s'est trouvé interrompu les 24 et 25 Mai 2014.

Afin de préserver les droits de ses adhérents, la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance ouvre la période de jeu, aux 29 et 30 Mai 2014.

ARTICLE 3 :

Toutes les autres clauses du règlement demeurent inchangées y compris la date du tirage au sort.

ARTICLE 4 :

Ledit avenant au règlement du jeu est déposé auprès de l'Etude BRISSE - BOUVET - LLOPIS, Huissiers de Justice associés, 354 Rue Saint-Honoré, 75001 Paris.